

## Communiqué

### **Décret retraite « carrières longues » : pour FO une avancée timide**

Le gouvernement a communiqué sur les ajustements qu'il allait faire sur les dispositifs « carrières longues » inscrits dans les réformes 2003 et 2010.

FO qui, la première, a soulevé les disparités entre les trimestres cotisés et les trimestres validés, a obtenu, sous réserve de la lecture du projet de décret, des assouplissements sur les arrêts maternité et le chômage.

Pour FO, tout ce qui va dans le sens du retour à l'âge légal à 60 ans est positif, mais l'annonce gouvernementale est néanmoins insuffisante, notamment au regard du chômage de longue durée.

FO souligne par ailleurs le fait que derrière ce décret s'affrontent deux logiques : une logique individualiste basée sur la durée de cotisation qui pourrait déboucher sur une réforme systémique et une autre plus large que nous défendons sur la solidarité.

Pour FO, ce décret constitue l'amorce d'un débat global sur les retraites qui sera conflictuel, FO revendiquant en effet un retour à la retraite à 60 ans pour tous ainsi que la réduction de la durée de cotisation.

Paris, le 07 juin 2012

#### **Contact :**

**Philippe PIHET**

**Secrétaire confédéral**

☎ : 01.40.52.84.32 - 30

✉ : [philippe.pihet@force-ouvriere.fr](mailto:philippe.pihet@force-ouvriere.fr)